

T. 311 Kongor 2

p.B.73.Congo.Léo.O.
 p.B.55.40. (Congo.Léo.) - CD/mt

Berne, le 30 décembre 1964.

ad 0.222.Kong. - LB/lb

Notice pour Monsieur Pestalozzi *aa p.*

Continuation de
 notre aide au Congo

Nous vous remercions de nous avoir soumis votre projet de proposition au Conseil fédéral concernant l'affaire citée en marge, ainsi que la lettre que vous pensez adresser à notre Observateur à New York, en réponse aux informations qu'il vous a envoyées par câble, le 21 de ce mois. Nous avons pris connaissance également avec intérêt de l'opinion de M. Langenbacher.

Dans l'ensemble, nous partageons son avis. La situation au Congo est en effet telle que l'on pourrait aujourd'hui difficilement exiger de l'administration congolaise qu'elle prît en mains les télécommunications et le service des postes.

D'autre part, une interruption dans notre aide au Congo serait certainement considérée, sur le plan politique, comme une prise de position à l'égard du gouvernement Tshombé. Nos compatriotes restés au Congo, particulièrement ceux de Léopoldville, pourraient avoir à en souffrir.

Il serait peut-être utile que vous ajoutiez, dans votre lettre à notre Observateur à New York, (passage où vous soutenez, avec raison, l'opinion que le reste du crédit pour 1964 ne peut pas être considéré comme un don) que l'opinion publique suisse, et particulièrement les Suisses qui ont subi des



- 2 -

dommages matériels et corporels du fait des "casques bleus", critiqueraient sans ménagement un crédit "ouvert" à l'ONU. (Notre Observateur à New York s'emploie actuellement à soumettre aux services compétents du Secrétariat général des Nations Unies les cas de ces compatriotes.)

Nous envoyons copie de cette notice à M. Probst, actuellement en vacances, qui aura peut-être d'autres informations à vous communiquer à ce propos.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Affaires Politiques

p. o.

Cremieux

Annexe :

1 dossier en retour